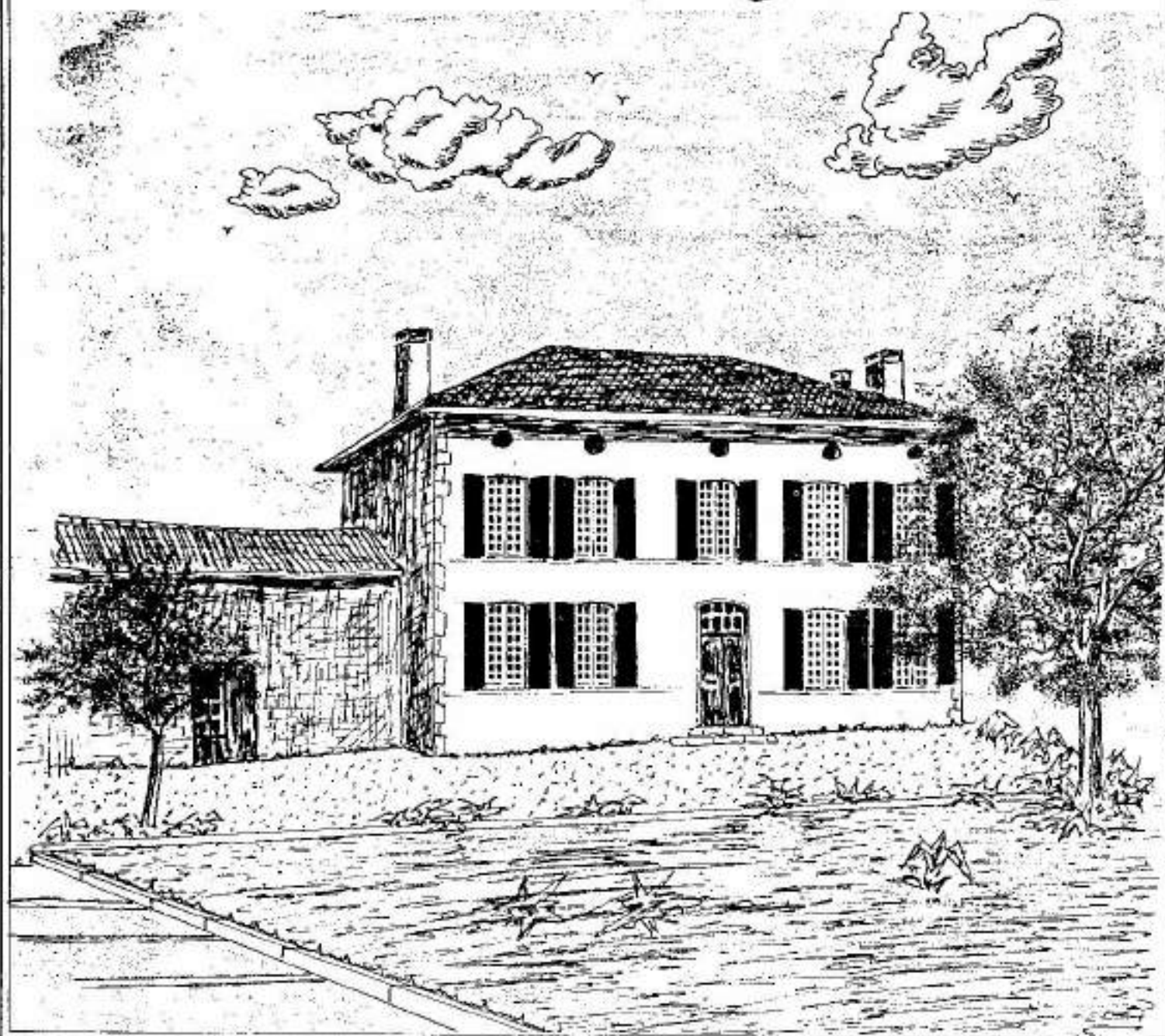


le trait ***** ***** d'union



BULLETIN MUNICIPAL 1987 ***

**** SAUGNAC ET CAMBRAN

SOMMAIRE

	Pages
- <u>LE MOT DU MAIRE</u>	1
- <u>NOTRE VILLAGE</u> : Histoire du bourg	2
- <u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
. Réalisations 1987	4
. Quelques précisions	6
. Budget	10
. Projets	11
. Plan d'aménagement de la forêt	12
- <u>L'ECOLE</u>	14
- <u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
. Club des Retraités	16
. Elan Saugnacais	17
. FNACA	18
. FCPE	19
. Foyer des Jeunes	20
. Gymnastique volontaire	21
. Entente Saugnacaise (Basket-Tennis)	22
. ACCA	25
. Comité des fêtes	26
. Liste des Associations	27
- <u>ETAT-CIVIL</u>	28
- <u>NECROLOGIE</u>	29
- <u>GUIDE PRATIQUE</u>	30
- <u>REPertoire</u>	32
- <u>DATSS A RETENIR</u>	33

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Consultés, aux Archives Départementales, les documents conservés sur notre commune procurent une désagréable surprise: ils sont rares, de peu d'intérêt et presque inexistantes pour la période antérieure au 19^e siècle.

Ainsi, la vie de ceux qui nous ont précédés, leurs luttes et leurs réalisations communes se sont écoulées comme l'eau sous les ponts du Luy, sans laisser de trace.

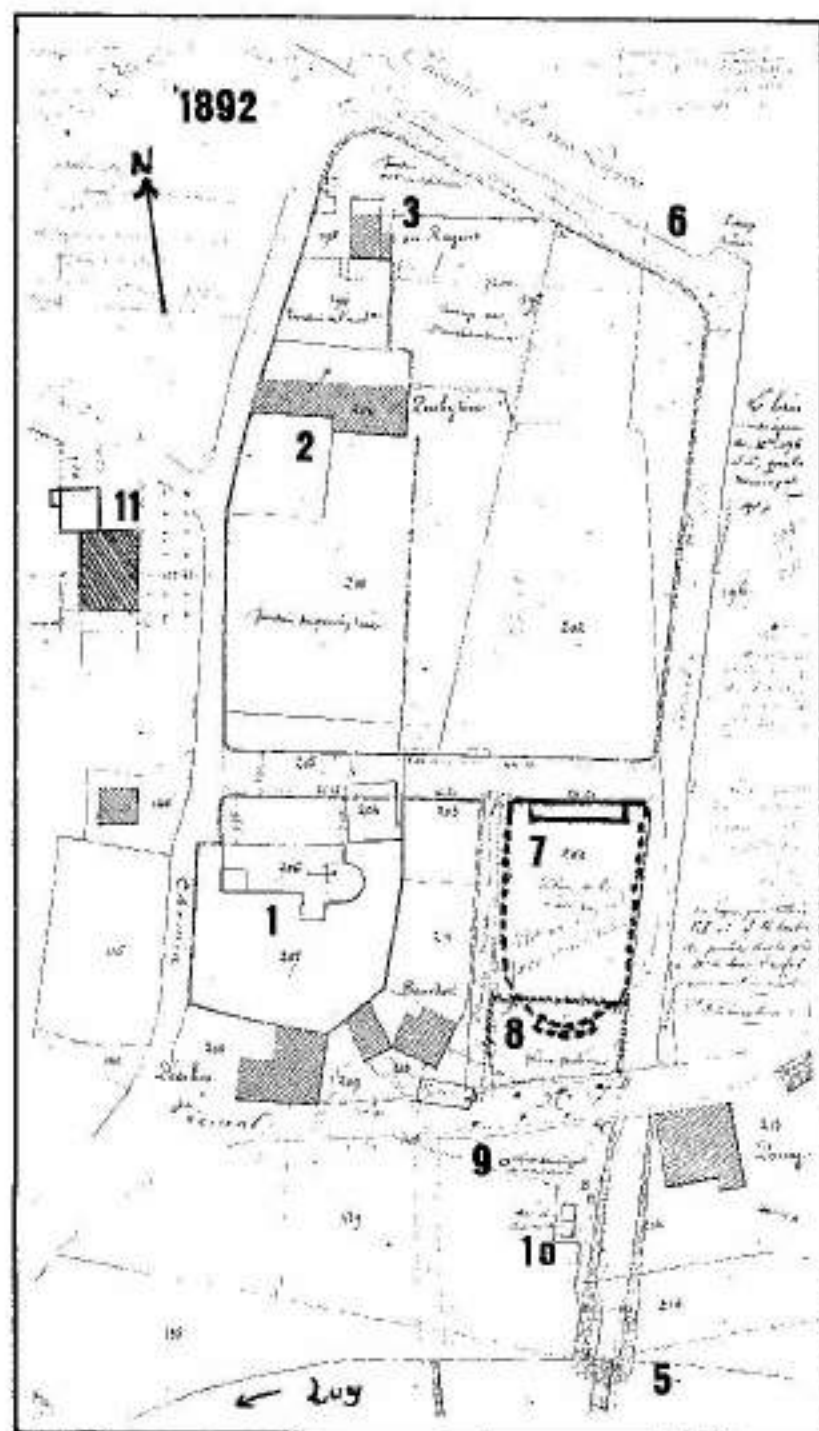
Cette constatation révèle une dimension de notre "Traité d'Union" que je tiens à souligner. Au-delà des buts que nous lui fixions il y a quatre ans, il contribue à la permanence de notre mémoire collective en livrant à tous les foyers le recueil des événements de chaque année qui passe.

1987 a commencé tristement avec la disparition d'un ami cher, Bernard Feigna, sous les traits duquel on se plaît à imaginer ces anciens habitants du village tombés dans l'oubli.

Elle s'achève heureusement sous de meilleurs auspices avec le développement remarquable de la pratique du Tennis et la naissance d'un Foyer des Jeunes. Cette nouvelle association, créée et animée par de tout jeunes gens qui ont eu le courage de s'investir dans de louables responsabilités, permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

N'oublions pas que cette jeunesse dynamique et de plus en plus nombreuse, les effectifs scolaires en témoignent, est l'avenir de notre communauté.





Entre ces deux édifices se trouvait le Presbytère (2) dont la construction entreprise sur un terrain communal en 1773, à l'initiative du curé DOMEK et financée en partie par la Commune, s'acheva vers 1784. C'est aujourd'hui la Mairie.

La carte de 1892 fut réalisée afin de procéder au classement de la Place Publique (8). Celle-ci occupait une partie du terrain autrefois consacré à la Course landaise (7) et qui venait d'être vendu à M. MAUHE. L'endroit servait depuis longtemps aux réjouissances populaires. La carte signale d'ailleurs (9) l'emplacement du "chêne sous lequel était l'orchestre" à proximité du lavoir couvert (10).

Depuis 1849, un nouveau bâtiment se dressait dans le bourg (11) abritant la Mairie, l'école et un 2^e logement d'instituteur. La nouvelle route était terminée, reliée à l'Eglise par une voie perpendiculaire bordée de tout jeunes marronniers. Un pont métallique avait enfin été lancé sur le Luy en 1884 mettant fin pour les habitants d'Arzet à une période difficile : ils ne pouvaient franchir la rivière que sur la "chaloupe" du batelier résidant au Pourtot. Enfin, témoin de la modernisation, le chemin de fer traversait la Commune (6).

Cette voie ferrée confinait désormais le bourg, limité au sud par le Luy et ses berges

inondables, dans un tout petit périmètre, ruinant ainsi par avance tout projet de développement.

Mais il regroupe toujours les bâtiments scolaires et périscolaires, les bâtiments paroissiaux, le bureau de Poste, la Mairie et depuis peu une boulangerie. Il continuera donc de jouer dans l'avenir son rôle de cœur du village.



INFORMATIONS MUNICIPALES

. REALISATIONS 1987

L'année 1987, comme les précédentes, a vu de nombreuses réalisations dans notre Commune.

FORET

Pour cette année 1987, la priorité revient à la mise sur pied par l'Office National des Forêts, d'un nouveau plan d'aménagement fixant pour un délai de 20 ans, la gestion du patrimoine communal.

Il en est fait état par ailleurs d'une manière plus détaillée. D'autres travaux d'entretien ont été accomplis; signalons : A Cambran, dans la parcelle 9 plantée en peupliers, la construction d'un passage busé et le débroussaillage mécanique en vue de l'exploitation prévue l'an prochain, la remise en état du chemin forestier communal de Portedijoux par le curage de fossés d'assainissement et la création ou reprise de piste d'accès dans les parcelles 10 et 11 en vue de l'exploitation de bois de chauffage.

A Arzet, dans la parcelle 1 (campagne), débroussaillage des jeunes chênes et construction d'un passage busé dans la parcelle 2.

Sur le plateau planté en pins, fin de la plantation en pots et entretien par dégageant des plants et semis.

Il faut cependant regretter que l'initiative municipale tendant à se réserver les bois d'éclaircie pour les besoins en chauffage des habitants de la Commune, se trouve de plus en plus confrontée à de sérieuses difficultés...!

VOIRIE

Dans le cadre du SIVU, trois routes ont été goudronnées : celles des lotissements Scoupoileil, Bégu et Marsan ; le chemin rural dit "de Lecourt" a également été revêtu sur la plus grande partie de sa longueur entre le CD-115 et le CD-947. Les travaux ont coûté 51 235 Frs.

A notre initiative le carrefour des CD-115 et 215 a été aménagé par la D.D.E.; la Commune assurera l'entretien du rond-point.

Par ailleurs, par mesure de sécurité, des panneaux "stop" ont été installés à différents carrefours ; cette signalisation est accompagnée du marquage de la chaussée.

Enfin, dans le centre bourg, en bordure du parc de la Mairie, un parking augmente de façon sensible le nombre de places de stationnement, ce qui est apprécié par les parents d'élèves.

BATIMENTS

Les travaux d'entretien classique ont été effectués aux écoles pendant les vacances scolaires. L'escalier extérieur de la salle qui jouxte la Mairie a été réparé.

Le chauffage électrique a été installé au logement de l'école des filles ainsi qu'à la poste, logement et bureau. Coût : 18 268 Frs.

A la sacristie il a fallu refaire les plâtres et remplacer le lattis : 5 404 Frs.

L'accès à la salle polyvalente a été amélioré par la pose de mignonnette sur 157 m². Cet aménagement a coûté 35 636 Frs.

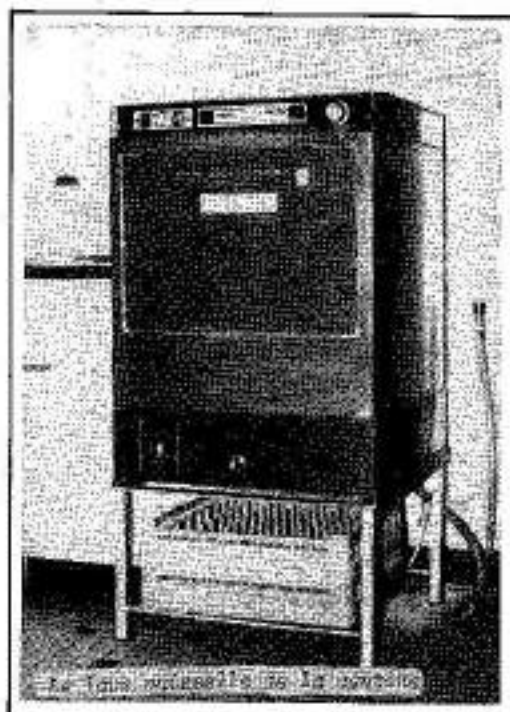
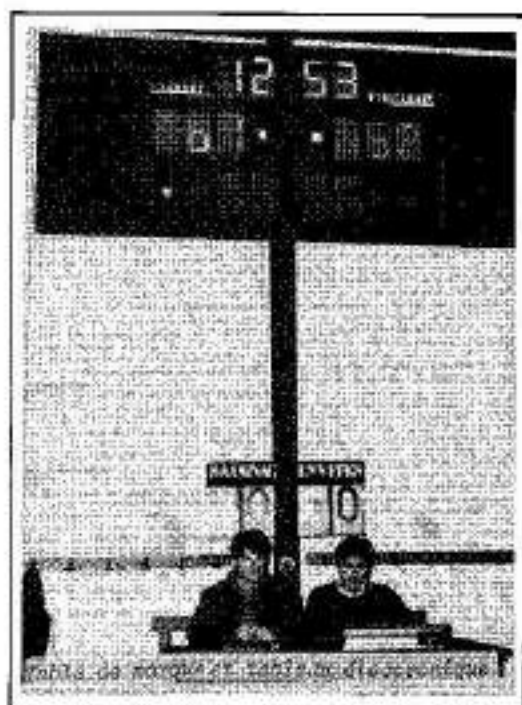
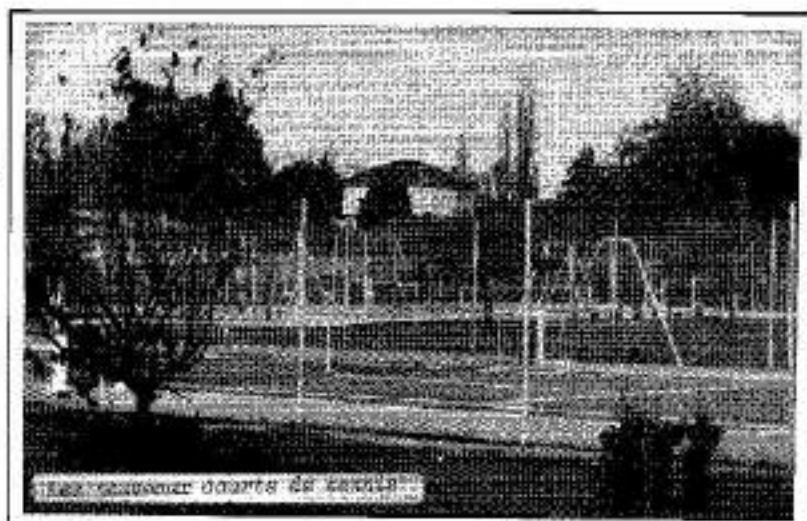
De plus une clôture sépare maintenant le vaste espace situé devant la salle de la route départementale (11 293 Frs).

EQUIPEMENT

Chacun a pu constater, en passant dans le bourg, que la Commune s'est dotée d'équipements sportifs dignes de l'importance de sa population. En effet 1987 a enfin vu la réalisation de deux courts de tennis de qualité : l'un est tout à fait neuf, l'autre a été entièrement refait. Le sol est en béton poreux. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Jean BECKER et ont coûté 248 068 Frs.

L'importance de cet équipement ne doit pas faire oublier les efforts accomplis dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne l'éclairage public devant la salle : ces travaux ont été subventionnés en partie, la charge communale s'élevant à 15 600 Frs. En fin d'année des candélabres semblables ont été installés dans le bourg (32 902 Frs) où les réseaux électriques ont été enterrés (réalisation subventionnée à 100 %) et où le poste du cimetière a été renforcé.

La Commune a également fait quelques acquisitions : une machine à laver la vaisselle pour la cantine (15 667 Frs), un meuble à cadastre d'occasion pour la Mairie (500 Frs), une perceuse électrique (1 279 Frs), une benne portée basculante avec une lame niveleuse (6 800 Frs), des tables pour la cantine et la cuisine de la salle (4 110 Frs). Un panneau électronique d'affichage pour la salle polyvalente a été réalisé par le Lycée de Borda (9 020 Frs), l'Entente Saugnacaise prenant à sa charge le cadre en bois. Enfin des tuiles de récupération ont été achetées (3 640 Frs) : elles permettront d'éventuelles réparations sur les toits communaux.



PÉRSNNEL COMMUNAL

Le contrat des deux jeunes TUC embauchés en 1986 a été prolongé de six mois. Deux autres jeunes sont venus les rejoindre, l'un pour un an, l'autre pour trois mois.

VIE COMMUNAUTAIRE

En début d'année, la municipalité a rassemblé, comme de coutume, les "anciens" de la Commune pour un goûter amical.

En mai a eu lieu le désormais traditionnel goûter offert à l'occasion de la Fête des Mères et, en juin, la non moins traditionnelle réception des sportifs.

Cet été, grâce au B.A.S., les jeunes Saugnacais ont pu, une nouvelle fois, goûter aux joies de l'eau à la piscine de Fouillon. Le B.A.S. a également porté à 2 500 Frs la subvention accordée à l'Elan Laïque Narrossais qui a accueilli 21 enfants de la Commune pendant les vacances.

• *Quelques Précisions* •



• Tennis

La commune s'est équipée de deux courts extérieurs de Tennis de bonne qualité. Ajoutés au court intérieur de la salle polyvalente, ils permettent de pratiquer ce sport en tant que loisir mais aussi en compétition.

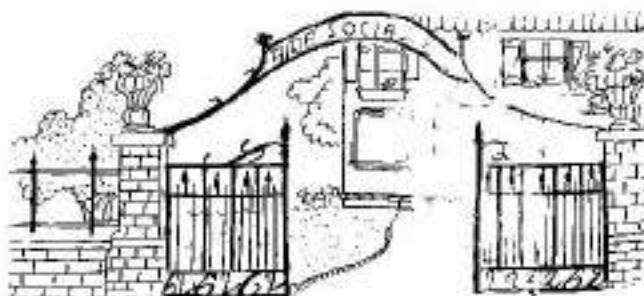
Le Conseil Municipal avait le choix entre plusieurs solutions pour la gestion de ces installations. Plutôt que d'opter pour une régie municipale, il a décidé de céder les courts extérieurs à la Section Tennis de l'Entente Saugnacaise qui gèrera leur utilisation, organisera les compétitions et percevra les cotisations des pratiquants.

Ce transfert de compétences a été réglementé par la signature d'une Convention annuelle renouvelable entre la commune et la section sportive.

Elaborée après concertation entre les deux parties, cette Convention prévoit pour l'essentiel :

- le partage de l'entretien des installations, le club ayant à sa charge le petit entretien ;
- la possibilité d'utilisation par l'Ecole primaire dans le cadre de ses activités sportives ;
- la concertation entre club et commune pour la fixation du montant des cotisations, le souci du Conseil Municipal étant ici de garantir des tarifs accessibles à tous ;
- le reversement par le club de 5 % des cotisations à la commune afin de contribuer à l'effort collectif d'investissement.

Centre Communal Aide Sociale



- Mademoiselle Lucie POUYMAYOU appartenait depuis 1979 au Conseil d'Administration du B.A.S. Elle avait ainsi accepté de prolonger une vie professionnelle entièrement consacrée au service des autres.

Qu'elle soit remerciée au nom de tous pour la générosité, la compétence et le dévouement avec lesquels elle a participé aux différentes actions d'aide sociale dans le village.

- Bienvenue et meilleurs vœux à Monsieur Robert POURCADE qui a accepté de prendre la place de Melle POUYMAYOU pour une période de 4 ans.

- La C.C.A.S. a rencontré cette année des difficultés qui inquiètent très sérieusement ses responsables dans le domaine de l'Aide Ménagère à Domicile.

La Caisse Régionale d'Assurances Maladies d'Aquitaine a nettement limité ses efforts, le contingent d'heures accordées correspondant à peu près à la moitié des besoins.

Pour résoudre ce problème, il a fallu réduire le nombre d'heures effectuées par les Aides Ménagères, les bénéficiaires ont dû accepter une augmentation sensible de leur participation financière personnelle, la Commune prenant à sa charge le complément.

Heureusement, dans notre Commune, seules trois personnes aidées dépendent actuellement de la CRAMA et les autres caisses, notamment les mutuelles, ont continué de faire face à leurs responsabilités.

Espérons que ce désengagement de l'Etat dans le domaine social qui prive de travail les Aides Ménagères, oblige les collectivités locales à de lourds efforts pour le suppléer et surtout retire un secours à des personnes dans le besoin, ne s'accroîtra pas en 1988 et ne servira pas d'exemple.

Chenil



Le chenil de Médéric, situé sur la route de Castets à St-Paul-Lès-Dax et dont le fonctionnement est assuré par la Société Protectrice des Animaux, appartient à un Syndicat Intercommunal dont fait partie notre commune.

Nous participons donc au financement des diverses installations, à leur entretien et aux investissements.

S'il vous arrive de recueillir un chien errant, perdu ou abandonné, n'hésitez pas à l'y conduire en précisant que vous résidez à Saugnac et Cambran.

Malgré l'importance de l'effort des communes adhérentes qui permet aux installations d'être parmi les plus fonctionnelles et les mieux adaptées de la région, la S.P.A. arrive très difficilement à faire face aux frais de fonctionnement (9 000 Frs de déficit par mois). Si vous songez à acquérir un chien, si vous avez besoin de mettre le vôtre en pension, accordez donc une priorité au chenil de Médéric.

Bibliothèque

Depuis le 1er Janvier 1987, une bibliothèque est ouverte à Sagnac.

La Municipalité a aménagé une pièce au premier étage de la Mairie, en collaboration avec la Bibliothèque Centrale de Prêt des Landes, qui a fourni les rayonnages.

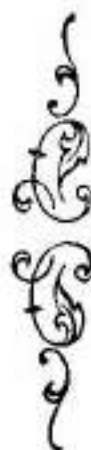
Une pièce attenante, réservée aux enfants, sera bientôt fonctionnelle.

Cette bibliothèque dispose :

- d'ouvrages appartenant à la Bibliothèque Centrale, stock renouvelé régulièrement ;
- d'un fonds propre de livres, qui augmente au fur et à mesure des dons des particuliers et qui sera complété prochainement, grâce à une subvention accordée par le Bureau d'Aide Sociale.

Une équipe de bénévoles, que nous tenons à remercier chaleureusement, assure les permanences :

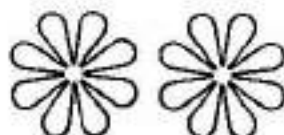
- * le Mercredi de 16 H 30 à 18 H 30 (sauf du 01/07 au 15/09)
- * le Samedi de 14 H à 16 H (toute l'année).



Quelques points du règlement.

- La bibliothèque est accessible à toute personne habitant la Commune.
- Le prêt des livres est entièrement gratuit; seul, un abonnement annuel de 15 Frs, est demandé par famille.
- Chaque personne inscrite pourra emprunter 2 livres pour une durée de 15 jours (le délai peut toutefois être prolongé).
- Il est recommandé aux lecteurs, de maintenir les livres prêtés en parfait état de propreté.
- Tout lecteur peut faire part de ses désirs si le choix proposé ne correspond pas à ses goûts, il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

Fleurissement



Afin de garder à notre village son aspect accueillant, les divers lieux publics ont été, comme les années précédentes, agrémentés de fleurs.

Au printemps a débuté l'aménagement du parc de la Mairie, parc auquel nous avons voulu donner un caractère traditionnel : plantation de tilleuls, larges allées rectilignes.

En 1988 cette réalisation se poursuivra avec la création de massifs de rosiers. Les abords de la salle polyvalente et le rond-point des CD-115 et 215, recevront également une décoration arbustive et florale.

La Commission Municipale du Cadre de Vie a étudié ces projets en collaboration avec les membres composant le jury de fleurissement.

Donner à Saugnac un certain cachet et un fleurissement de qualité ne consiste pas seulement à fleurir les lieux publics mais nécessite également une participation active de ses habitants. C'est une oeuvre commune, il est donc souhaitable que la population continue à apporter son soutien à l'effort de la collectivité en fleurissant dans la mesure du possible : les abords des maisons, les balcons, le pied des clôtures et toutes les zones visibles de la route.

Il a d'ailleurs été tenu compte de ces critères pour organiser cette année le concours communal de fleurissement (voir règlement). A l'issue de sa visite, le jury a établi le classement suivant :

- *1er Prix : M. Mme LAPPITTE - "Bordenave"
- *2e Prix : M. Mme POSTELLE - Route de Cambran
- *3e Prix : M. Mme LABOURDETTE - Lotissement Planté
- *4e Prix : M. Mme BERBINAU - Lotissement La Lande
- *5e Prix : M. Mme LAFARGUE - "Nous Deux"
- *6e Prix : M. Mme BOYER - "Mouliot"
- *7e Prix : ex. M. Mme GUIRAUTON - Route de Cambran, M. Mme MENJOT - Route de Cambran, M. Mme PICHOT - Route de Sort.

Les lauréats ont été récompensés lors d'une réception amicale.

Règlement du Concours Communal de Fleurissement.

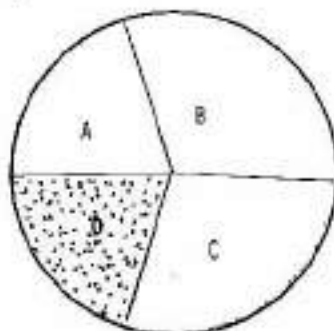
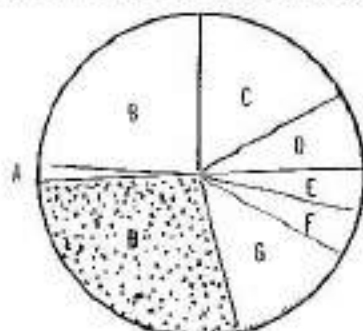
- Ce concours est organisé pendant la période d'été (entre le 15 Juin et le 15 Juillet).
- Les zones de fleurissement jugées seront celles qui sont visibles depuis la route.
- Les maisons des membres du jury et les Commerces de fleurs sont exclus du concours.
- Le nombre et la nature des prix seront fixés chaque année en même temps que la date du concours.
- Les candidats qui auront obtenu, deux années consécutives, le premier prix, seront mis "hors concours" pour les deux années suivantes et pourront, s'ils le souhaitent, devenir membres du jury pendant cette période.
- Le jury est composé des membres de la Commission Municipale Cadre de Vie et d'habitants de la Commune.
- Le jury visitera toutes les maisons signalées par ses membres pour la qualité de leur fleurissement.
- Une moyenne des notes attribuées à chaque maison permettra de déterminer le classement.

BUDGET



SECTION DE FONCTIONNEMENT 1986

Compte Administratif



DEPENSES

A - Denrées Fournitures	32 764.62
B - Frais de personnel	483 290.08
C - Impôts et taxes	13 888.00
Trav.Frais Serv. extér.	319 009.79
D - Participations Contingents	149 436.57
E - Allocations Subventions	79 630.00
F - Frais de gestion générale	91 071.63
G - Frais financiers	248 124.60
Charges exceptionnelles	208.00
H - Excédent à reporter en 87	569 703.19

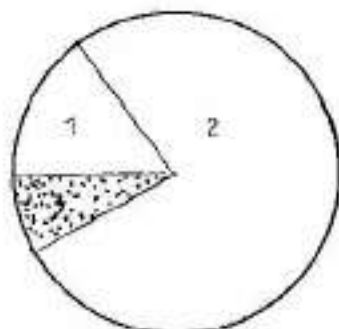
1 987 126.48

RECETTES

A - Produits de l'exploitation	112 521.82
Produits domaniaux	191 101.80
Produits financiers	28.50
Recouvrements Subventions	107 311.42
B - Dotation globale fonctionne.	598 328.00
Impôts indirects	12 400.95
C - Contributions directes	567 087.00
Produits exceptionnels	6 546.30
D - Produits antérieurs	391 800.69
(excédent au 1/1/86)	

1 987 126.48

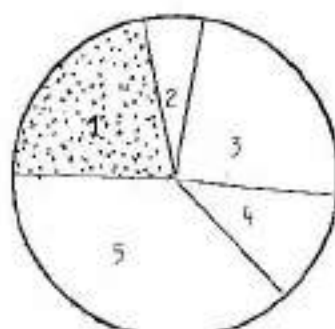
SECTION D'INVESTISSEMENT 1986



DEPENSES

1 - Rembours. emprunts	950 576.50
2 - Investissements	747 230.57
Rte forestière	3 796.47
Anénag.parcs jard.	14 004.29
Anénag. mairie	3 279.29
Réfect.cloches	4 666.91
Chauf.bâtim.éclair.	77 114.76
Cuisine salle	9 602.63
Classe	57 688.12
Salle paroissiale	202 480.00
Presbytère	24 327.62
Matériel (trac-	350 743.54
teur, épaveuse,	
informatique, mat. école	
etc...)	
3 - Excédent d'invest. à reporter	67 006.25

965 286.32



RECETTES

1 - Excédent reporté	209 438.19
2 - Subventions	55 000.00
3 - Part.trav.équipement	224 908.88
Allévation biens	1 112.00
4 - Recouvrement de créances	96 619.25
Dépôts cautionnement	208.00
5 - Emprunts	378 000.00

965 286.32

. PROJETS



Il est difficile, en cette fin d'année 87, de prévoir tout ce qui sera fait courant 88 dans le cadre communal, des événements inattendus pouvant modifier les plans les plus soigneusement établis.

De plus il est des domaines où les travaux à exécuter doivent se programmer après concertation avec certains services, concertation qui n'a pas encore eu lieu : tel est le cas de la forêt, l'Office National ne nous ayant pas pour l'instant transmis ses propositions. De même, en ce qui concerne les travaux routiers, rien de précis n'a encore pu être arrêté, mais il est évident que l'entretien et l'amélioration de notre réseau seront poursuivis.

Si donc nous sommes, à notre corps défendant, encore dans le flou sur ces questions, en revanche nous savons parfaitement ce que nous ferons dans d'autres domaines. C'est ainsi par exemple que, pour le chauffage de l'église, un dossier va être préparé afin d'obtenir des subventions. Pour ce qui est du parc de la Mairie, nous continuerons son aménagement et son embellissement, commencés en 1987 par la plantation de tilleuls.

Nous agrémenterons cet espace de parterres fleuris, nous disposerons des bancs dans les allées. Nous souhaitons que ce parc public devienne un lieu que chacun aura plaisir à contempler et où il sera possible d'aller se détendre.

Enfin, et il s'agit là de notre projet le plus important, nous donnerons satisfaction au club des Retraités en aménageant un local à son intention. Depuis quelque temps cette association demande à disposer d'un endroit pour que ses membres puissent s'y réunir en toute quiétude. Après réflexion et discussion avec leurs représentants, nous avons décidé de transformer le bâtiment des douches, inutilisé depuis quelques années. Evidemment, aménager un tel bâtiment pour lui donner une autre fonction suppose des travaux importants. Aussi un architecte de l'Agence Départementale des Collectivités Locales a-t'il été consulté. Nous avons la volonté de mener à son terme cette réalisation dans l'année qui vient, ce qui satisfera nos aînés.

Voilà donc ce que nous pouvons vous annoncer en cette fin d'année. Nous espérons que nos efforts contribueront à vous rendre la vie à Sagnac et Cambran de plus en plus agréable.

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET

C'est l'appellation donnée au document contenant le procès-verbal de la révision d'aménagement de la forêt communale de Sagnac et Cambran, ceci pour une période de 20 ans allant de 1987 à 2006.

Fixé par arrêté ministériel en date du 30 septembre 1983, ce dossier, fruit d'une longue et minutieuse étude menée sur le terrain par les techniciens de l'Office National des Forêts pendant plusieurs mois, définit pour les années à venir l'ordonnement et la gestion de notre forêt en matière de travaux (semis, plantations, assainissement, routes, ouvrages d'art), mais aussi de revenus (éclaircies, coupes et subventions...). En priorité, nous tenons à remercier les divers responsables de l'O.N.F. et leurs services : la Direction Régionale d'Aquitaine, le Centre de Mont-de-Marsan, le Groupement de Dax, et tout particulièrement Monsieur l'Ingénieur des travaux des eaux et forêts.

En effet, Monsieur Yves LESGOURGUES a tenu à venir présenter lui-même ce rapport en compagnie de ses collaborateurs, devant le Conseil Municipal au complet, il faut le souligner.

De cet exposé magistral, cinquième plan d'aménagement du nom, nous avons pu retenir qu'il reprend et fait l'historique de ses prédécesseurs, mais aussi qu'il fixe la projection et les orientations futures des 20 ans à venir.

La forêt appartient à la commune de Sagnac et Cambran de temps immémorial. Elle en porte le nom. C'est vraisemblablement aux alentours de 1865 qu'elle fut soumise au régime forestier. Le premier document disponible demeure le "rapport sur l'aménagement de la forêt communale de Sagnac et Cambran" en date du 11 août 1875. Il se proposait à l'époque de substituer à la méthode empirique du "jardinage", la méthode de réensemencement naturel et des éclaircies. Il divisait la forêt en cinq affectations devant être successivement régénérées sur une période de 98 ans.

La contenance de la forêt est arrêtée à 125 ha 22 a de chêne pédonculé, la possibilité est fixée à 152 m³ plus 50 m³ du quart en réserve.

Un arrêté préfectoral du 6 mai 1872 prescrit la délimitation et le bornage des Cantons d'Arzet et Le Courant. Ce bornage existe toujours et les principales bornes ont été retrouvées (existence d'enclaves d'origine inexpliquée).

Un décret du 21 décembre 1893 qui abroge deux décrets de 1877 et 1887 sert de point de départ au 2ème Plan d'Aménagement, il ira jusqu'en 1942 avec une révision de possibilité en 1928, occasionnée par un changement d'essence au plateau d'Arzet où deux parcelles sont semées en pin maritime sur 16 ha 78 a, le chêne venant mal (nature du sol filtrant et acide), la possibilité fixée au début à 155 m³ passe à 304 m³. La forêt est traitée en futaie régulière par la méthode des affectations permanentes. Par la révision du cadastre en 1936, la surface de la forêt est ramenée à 117 ha 07 a 05 ca.

Un décret du 15 novembre 1943 couvre la période 1943-1965. C'est le 3ème Plan d'Aménagement, on passe à l'affectation unique avec une révolution de 120 ans.

On distingue deux séries : le chêne en futaie régulière sur 107 ha avec une possibilité de 285 m³ et le pin maritime sur 16 ha 78, durée 70 ans.

Enfin le précédent aménagement (1972-1983) fait suite à une période transitoire de 6 ans qui a surtout vu en 1967 continuer à planter en pin maritime les pentes d'Arzet, ainsi qu'une expérience de sapins Douglas plantés en 1965.

Notons en même temps l'apparition de peupleraies dans les régénérations échouées (Cambran) et dans les vides. Par contre la période 1972-1983 sera une période très variée et intense, en raison de phénomènes naturels venant perturber toutes les prévisions du plan et accélérant après une courte attente, l'élaboration de ce nouveau document pour l'avenir dont nous parlons ici.

- Citons :
- a) la tempête du 2 décembre 1976,
 - b) la graphiose ou maladie de l'orme rayant cette essence de nos forêts,

c) et tout près les hivers 1985, 1987 aux effets encore mal répertoriés et définis par les gélivures occasionnées aux arbres.

Autant d'événements en quelques années, comme dans le siècle écoulé (excepté le cyclone de février 1915). Alors que le plan prévoyait pour quelque temps une période d'attente qui faisait suite peut-être à un abattage intense (coupes extraordinaires demandées pour les besoins de la commune...) 8985 m³ de pins maritimes et de chênes ont été abattus en surplus. Une manne inattendue se traduisant aussitôt en réalisations, car s'il a fallu assainir, semer, replanter, entretenir le réseau routier de la forêt, ces ressources auront aidé à satisfaire d'autres besoins (école maternelle, salle polyvalente...) d'une manière non négligeable.

Le revenu de la forêt en la matière demeure primordial.

Bien qu'affrontées à ces difficultés imprévues, les municipalités (celle d'alors et l'actuelle) ont fait front avec dynamisme, allant en même temps jusqu'à innover. Nous voulons parler d'une expérience unique dans le département des Landes.

En 1982 sous couvert de l'I.N.R.A. (M. KREMER) une plantation comparative de 21 provenances de chêne rouge d'Amérique, est réalisée au plateau d'Arzet, dans le but d'aider à la détermination de l'espèce la mieux adaptée à la micro-région des coteaux de Chalosse.

En 1986, reboisement en totalité d'une parcelle de 11 ha 61 a (dite de l'église) par plantation de chêne pédonculé. Pour ce faire (assainissement + reboisement) la commune a adhéré en 1984 au SIVU des Chenaies de l'Adour. En arrivant au bout de cette présentation, il nous faut aussi parler du rôle de la forêt dans d'autres secteurs.

Certains sont tombés en désuétude ou presque. Le parcours d'animaux au siècle dernier, bêtes à cornes et surtout porcs, représentait un élément essentiel de l'économie locale pour les habitants de l'époque.

Nous avons retrouvé aux archives départementales des registres détaillés où, année par année, un adjoint au Maire délégué faisait l'inventaire maison par maison du nombre de porcs détenus dans chaque foyer. On y découvre que tous les artisans, M. l'instituteur, M. le curé, le boulanger, les aubergistes etc... élevaient ainsi un ou plusieurs porcs, pour leur provision personnelle.

Quant aux paysans, la hiérarchie et la prospérité de leur ferme étaient mesurées au nombre de porcs ou de truies portières. Il s'agissait sans doute des restes de coutumes bien définies dans les "statuts de la communauté de Saugnac et d'Arzet" confirmés au 17^{ème} siècle et qui voyait dans la forêt en temps de glandée au début mars, un troupeau assez important de 250 à 300 porcs.

Egalement pour terminer, nous pouvons avancer que la faune offrait un certain attrait. On y chassait le gibier traditionnel (palombe, bécasse, canard), les palombières faisant l'objet d'une réglementation assez rigide vu le nombre d'adjudicataires.

Voilà, bien sûr schématisée, la première partie du rapport traitant le nouveau Plan d'Aménagement concernant surtout les périodes précédentes.

Dans le journal municipal de l'an prochain, nous essayerons de traiter les grands choix futurs avec des détails chiffrés sur le volume et le revenu escomptés.

A suivre...



★ L'ÉCOLE ★



L'école ne laisse pas indifférent. C'est un lieu d'une importance capitale. Son rôle est double: enseignement et éducation. C'est le lieu où se forment les futurs citoyens dans le respect des lois.

Aussi, les adultes au service des enfants oeuvrent-ils toujours dans ce sens. Et si certaines difficultés dans l'organisation du travail apparaissent parfois, il y a toujours une solution à tout problème.

Ainsi, à la rentrée, afin d'équilibrer les effectifs des différentes classes, il a été décidé de partager le CE 1 en deux: une moitié, les plus âgés, en classe avec le CE 2 alors que les plus jeunes restaient dans la classe du CP tout en suivant un enseignement CE 1.

Et la répartition à la rentrée de septembre s'établit donc ainsi:

Classe maternelle des petits: (2 et 3 ans)	23
Classe maternelle des grands: (4 et 5 ans)	26
Cours préparatoire et élémentaire 1 ^o année (moitié):	24
Cours élémentaire 1 ^o année (moitié) et 2 ^o année :	25
Cours Moyen 1 ^o et 2 ^o années:	35

Soit un total pour les cinq classes de 133 élèves.

L'année scolaire 86/87 qui voyait à Saugnac et Cambran pour la première fois une école à cinq classes a été une année de transition. La 2^o classe de Maternelle, celle des grands, se tenait à l'école dite des garçons avec un incessant va-et-vient chaque fois que l'on voulait utiliser les installations de jeu et de travail de l'École Maternelle. Cette année, année 87/88, la 2^o classe de Maternelle s'est installée dans l'École construite spécialement pour les petits, en transformant la salle de jeu en salle de classe, l'ancienne salle de classe étant utilisée comme dortoir l'après-midi pour les petits qui doivent faire la sieste. Ainsi la garderie a pu se réinstaller dans l'école même, au grand profit des enfants qui peuvent utiliser la cour de récréation, le préau et des sanitaires convenables.

Durant la dernière année scolaire, plusieurs voyages éducatifs ont été organisés. Il faut rappeler la visite de Marquès au premier trimestre, véritable musée de la vie paysanne au 19^o siècle dans la Haute Lande, le déplacement à Pouydessecur au printemps afin d'étudier sur place un élevage de gibier (faisans, perdrix, colins) d'une part et un repeuplement de grenouilles et d'écrevisses d'autre part.

Les enfants des classes maternelles, ravis de prendre le train, ont rendu visite à leurs copains d'Hendaye qui leur ont fait découvrir leur école, la frontière toute proche et la plage.

Durant l'année scolaire 87/88, d'autres voyages éducatifs sont programmés: déjà, nous sommes allés à Montfort au musée de la Chalosse qui nous a fait revivre le mode de vie du vigneron au 19^o siècle. Si les moyens financiers le permettent, un deuxième voyage aura lieu. De toute manière, les 35 enfants du cours moyen se rendront en classe de neige à Bedous du 22 au 31 janvier pour s'adonner aux joies du ski.

Au 3^o trimestre, la kermesse désormais traditionnelle avec des jeux pour les enfants a été bonifiée par une petite séance récréative faite de danses et de chants. Tous les parents étaient présents et sont restés médusés de voir évoluer leurs chers petits avec tant de grâce et de beauté.



FETE DE L'ECOLE

COSTUMES ET DANSES



* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *



LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB DES RETRAITES



Tous les SAUGNACAIS savent qu'il existe dans leur commune un "CLUB des RETRAITES", mais combien sont-ils à le connaître, à connaître ses activités ?

C'est pour combler cette lacune que nous avons tenu à leur apporter quelques informations sur la vie de notre Club.

Le "CLUB des RETRAITES" a été créé le 23 Décembre 1978, (il fêtera son 10^e Anniversaire l'an prochain), il compte actuellement 150 adhérents qui ne manquent pas d'activités, jugez-en plutôt !

L'année commence par un banquet servi dans un excellent restaurant de la région et qui réunit une centaine de convives.

Deux goûters sont offerts par le Bureau aux membres du Club, le premier au printemps, le second en automne avec une fréquentation d'environ 80 à 90 convives.

Tous les quinze jours, les fervents des jeux de société (cartes, scrabble, dominos, etc...) se retrouvent pour passer un agréable après-midi ensemble en dégustant petits gâteaux et boissons diverses.

Environ une fois par mois, une sortie est organisée vers Iran, Ibardin ou Dancharria (pour les petites provisions de bouche), de temps à autre ces sorties sont agrémentées d'un repas pris dans une auberge située sur le circuit que nous empruntons.

Dans le courant du 1^e trimestre, le Club organise son "BAL à PAPA" et, si l'on en juge par le succès remporté par celui du 1^{er} Mars dernier, (450 participants), nous pouvons logiquement espérer pour celui du 6 Mars 1988, une affluence record.

Deux lotos (strictement réservés aux membres du Club) sont également organisés dans le courant de l'année avec de nombreux lots.

Comme vous pouvez le constater, vos aînés ne peuvent pas passer pour des inactifs, et si vous vous sentez, malgré vos 60 ans un caractère jeune et si vous souhaitez passer d'agréables moments, venez vite nous rejoindre.

Si toutes les SAUGNACAISES et tous les SAUGNACAIS retraités ou âgés de 60 ans venaient se joindre à nous, nous deviendrions la plus importante association de la Commune.

ELAN SAUGNACAIS

Lors de sa "renaissance" en 1981 l'amicale paroissiale s'est fixé comme objectif de maintenir au sein du village un réel climat d'amitié.

Inlassablement, tous ses membres continuent à oeuvrer pour concrétiser dans les faits une fraternité qui ne doit pas se réduire à un vain mot. Et il est réconfortant de voir que leur dispersion, inévitable, pendant l'année, ne les empêche nullement de se regrouper et d'apporter toute leur énergie à l'organisation des diverses manifestations.

Le loto cette année a connu un franc succès et a attiré un grand nombre de participants. Souhaitons qu'il en soit de même pour le prochain.

Quant au repas du premier samedi d'août, il a encore une fois été un heureux rassemblement et le travail des jeunes a été apprécié. Ils sont venus secourir les plus anciens et, tant pour la préparation que pour le service, tous ont répondu "présent".

Les divers quartiers, dépeuplés pour un soir, ont apporté la même réponse et la soirée a été chaleureuse. Celle de décembre à Garrey réunira encore tous ceux qui voudront terminer l'année ensemble autour d'une bonne table !

En outre, le bureau de l'association qui compose la commission "accueil-communication" du conseil pastoral de la paroisse a participé à l'accueil des nouvelles familles ayant élu domicile dans notre village, principalement depuis deux ans.



Mais, s'il ne néglige rien pour que chacun se sente bien à Saugnac et Cambrai l'Elan n'oublie pas pour autant ses amis tchadiens avec lesquels il reste en contact permanent et auxquels de temps en temps il envoie un peu d'argent. Ces sommes permettent d'améliorer les conditions de travail dans une petite exploitation agricole et les remerciements que nous adresse le chef de famille nous montrent combien cette aide lui est précieuse. Aussi sommes-nous heureux d'avoir, grâce à la participation de tous, la possibilité de la lui conserver.

F.N.A.C.A.

L'année 1987 aura été, pour la F.N.A.C.A. et notre Comité Local, une année jalonnée d'événements importants.

Cinq rencontres depuis l'Assemblée Générale du 18.10.1986, avec notamment le 19.03.1987 journée de recueillement, le banquet du 22 Mars et les "quilhaires" et la magnifique journée à Ascain avec un "soleil resplendissant" tout au long de notre voyage.

Il y a eu aussi le 19 Mars 1987 à Paris. Ce n'est pas moins de 12 000 amis et 2 000 porte-drapeaux (90 landais et 26 drapeaux) représentant 3 513 Comités locaux de la F.N.A.C.A. qui se sont retrouvés, sous les giboulées de neige, dans la Cour des Invalides pour rendre hommage aux 30 000 militaires français tués durant la guerre d'A.F.N., commémorer le 25ème anniversaire de la fin de la guerre en Algérie, et demander la reconnaissance du 19.03.1962, jour officiel du cessez-le-feu en Algérie.

Un défilé imposant nous conduisait devant l'Arc de Triomphe où le ravivage de la flamme du tombeau du soldat inconnu se faisait en présence de nombreuses autorités civiles et militaires. Souvenir impérissable pour ceux qui l'ont vécu. Le retour de Paris se faisait le soir à 20 H. ; Dax à 3 H. du matin le 20.03.1987.

Un autre temps fort, mais celui-ci beaucoup plus revendicatif :

Le 03.10.1987 voyait la concrétisation de longs mois de discussions et d'efforts. Enfin les cinq Associations les plus importantes d'anciens A.F.N. étaient d'accord pour signer une plate-forme de revendications.

L'A.R.A.C., la F.N.A.C.A., la F.N.C.P.G./ C.A.T.M. - l'U.F., l'U.N.C. / UNCAFN en ce samedi 03.10.87 et devant 60 000 anciens combattants et 5 000 drapeaux déclaraient ceci :

1°) EXIGENT du Gouvernement que plus de 25 ans après la fin de la Guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, soit enfin réalisée l'EGALITE des DROITS avec les générations des autres conflits,

- l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant,
- l'octroi de bénéfice de campagne,
- la reconnaissance de la qualité de combattant volontaire.

2°) Pour leurs 300 000 blessés et malades,

- la prise en compte de l'aggravation de l'état de santé des invalides,
- la reconnaissance d'une pathologie propre à la guerre d'Afrique du Nord,
- la possibilité pour les pensionnés de 60 % et plus de prendre leur retraite professionnelle à taux plein à 55 ans.

3°) Pour tous ceux qui à 20 ans ont dû sacrifier les plus belles années de leur jeunesse, pour aller faire la guerre,

- la possibilité de prendre sa retraite anticipée avant 60 ans, en fonction du temps passé en Afrique du Nord,
- la possibilité de bénéficier de la retraite professionnelle à taux plein à 55 ans pour les demandeurs d'emploi en fin de droits,
- l'incorporation des bonifications de campagne dans le décompte des annuités de travail.

4°) Les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, s'engagent à mener une action résolue auprès du Gouvernement et des Parlementaires afin que satisfaction soit accordée à la 5ème Génération du Feu qui a payé un lourd tribut par la mort de 30 000 des siens.

Ce 3 Octobre 1987 constitue une étape importante devant permettre de faire comprendre au Gouvernement que le temps des promesses est révolu et que seuls des actes comptent.

Messieurs Jean-Claude ARRIEUSSECQ, René ANTON et le drapeau du Comité Local de Saugnac et Cambran étaient à Paris, avec un départ à la gare de Dax le 03.10.87 à 7 H., retour le 04.10.87 à 5 H. du matin ; malgré la fatigue, nous étions heureux d'avoir vécu une journée exceptionnelle.

Les dates à retenir pour 1988 :

- Le 3 Janvier, présentation des vœux,
- Le 19 Mars, journée commémorative de la fin de la guerre d'Algérie,
- Mois de Mai, la sortie annuelle.

A Bientôt.

F.C.P.E.

La Fédération des Parents d'Elèves toujours présente au sein de l'école est très attachée aux problèmes de sécurité à l'école et surtout sur le chemin de l'école.

C'est ainsi que nous avons demandé l'aménagement du carrefour Beausoleil. Nous constatons avec plaisir que ce problème est résolu et que des "stop" protègent le parcours de l'école au carrefour Bégu. La réfection des passages protégés devant les écoles a été aussi terminée.

Toutefois, il persiste encore un problème aux abords des écoles qui est celui de l'embouteillage à la sortie des classes. Les voitures mal garées ou ne respectant pas les panneaux peuvent mettre en danger les enfants notamment ceux qui rentrent à vélo.

Notre Fédération reste toujours attachée à l'épanouissement des enfants, puisqu'elle finance l'initiation à la musique qui a lieu tous les jeudis pour chaque classe.

Cette initiation est payée grâce aux bénéfices du loto de fin d'année. Nous allons donner aussi une participation financière à la classe de neige. Ce sont 35 enfants qui profiteront de cette classe de nature. Nous n'oublions pas les autres classes auxquelles nous donnerons une somme suivant leurs projets.

Nous remercions la Municipalité et toutes les personnes qui soutiennent et apportent leur concours à notre action.

FOYER DES JEUNES



Création.

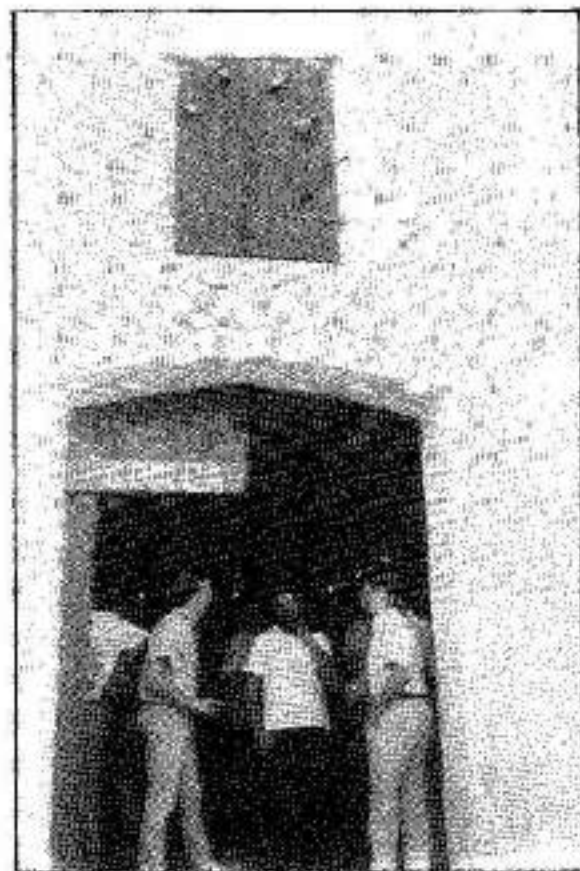
Lors des Fêtes Patronales, les jeunes de la Commune ont mis leurs fonds en commun afin d'organiser une Bodega dans les locaux de la "Ferme du Planté".

Les fêtes connurent un vif succès qui se répercuta sur la Bodega où les gens, et les Saignacais, en particulier, s'enthousiasmèrent grâce aux accents ibériques de la musique, au fino et au campocharro.

Petit à petit, l'idée germa de créer un foyer des jeunes qui chercherait à rassembler toutes les personnes de la commune dans un but récréatif et éducatif.

Manifestations.

Bien évidemment, le côté récréatif du Foyer fut le premier à ressortir : le 31 Octobre, de nombreux Saignacais sont venus fêter les vendanges. Plus de 300 personnes pour un bal à Saignac, avec la concurrence de trois autres bals dans les communes avoisinantes, ce fut un réel succès. Mais ce qui a fait le plus plaisir aux Jeunes, cela a été de voir, pour un bal disco, des personnes plus âgées, ce qui prouve que notre message commence à passer. En effet, le Foyer des Jeunes est ouvert à tous et toutes, de tout âge.



Projets.

Le côté sportif sera représenté par la section cyclotourisme dont le début des sorties dominicales est prévu pour février ou mars 1988, ainsi que par la section montagne comprenant ski l'hiver, et randonnée pédestre l'été.

L'aspect culturel du Foyer sera tout d'abord représenté par la photographie : un matériel de premier plan et un encadrement adéquat seront donnés par Mr Alain LABARRIERE ; le début de cette section est fixé à Janvier 1988 ; le Foyer éditera aussi une revue concernant son action, ses buts, ses réalisations et la vie du village. Nous regrettons pour le moment qu'une seule activité culturelle ait pu être créée avec un encadrement sérieux. A cet effet, toutes les personnes intéressées par l'encadrement d'une activité quelconque peuvent se faire connaître auprès du Président.

Nous terminerons en ajoutant que le Foyer des Jeunes espère s'intégrer à la vie associative du village pour le bien de ses habitants sans se mettre en concurrence avec les associations déjà existantes dont les actions sont très utiles pour la vie de la commune.

Nous donnons rendez-vous pour de nombreux bals à ceux qui veulent s'amuser, et, pour ceux qui sont intéressés par une activité de notre Foyer, à l'assemblée générale qui aura lieu fin Décembre.

A BIENTOT ET BONNE ANNEE...



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Comme les années passées Ike et Maryse animent nos exercices de gymnastique volontaire. 86-87 s'est terminé dans la chaleur, par une sortie pédestre de l'Etang de Léon à l'Océan par le courant d'Huchet. Il y avait nos adhérentes mais aussi des amis (es) qui nous avaient rejointes pour cette journée.

Les séances ont repris, doucement, certaines nous ont quittées, d'autres sont arrivées, et... nous devons le dire, nous aimerions recruter, mesdames (messieurs, si vous le désirez, faites-vous connaître), nous vous attendons,

- Le Lundi de 9 H 15 à 10 H 15
- Le Mardi de 19 H 30 à 20 H 30
- Le Jeudi de 19 H 30 à 20 H 30
- Le Vendredi de 15 H 00 à 16 H 00

Nous vous demanderons 240 Frs pour la saison, vous serez libre de venir aux jours que vous voudrez, le vendredi étant de préférence réservé à nos aînées.

Venez donc vous détendre avec nous, en musique et dans la bonne humeur, en faisant, tout de même, quelques efforts qui vous maintiendront en forme.

BONNE ANNEE A NOS AMIS SAUGNACAIS.

ENTENTE SAUGNACAISE

Section BASKET



Comme chaque année nous profitons de la place qui nous est octroyée dans ce journal pour vous tenir au courant de nos activités, de nos satisfactions... et de nos soucis.

Au moment où nous écrivons ces lignes la saison 86-87 nous semble bien loin. Faisons cependant un retour en arrière : après plusieurs années au cours desquelles l'Entente Saugnacaise n'a cessé de glaner les succès, 86-87 nous a paru, il faut bien en convenir, plutôt fade. Rien de bien extraordinaire à se mettre sous la dent, si ce n'est le titre de championnes des Landes série B remporté par les minimes féminines et les demi-finales, hélas perdues, disputées par les minimes masculins et les benjamins. Bien sûr ce n'est pas si mal et beaucoup de Clubs s'en contenteraient, mais nous étions habitués à mieux. Nous attendions mieux aussi de l'équipe fanion masculine, nouvellement promue en Excellence. Cette formation avait, semble-t'il, les moyens de bien figurer dans cette division; hélas un mauvais début de championnat hypothéquait ses chances de maintien et, malgré quelques sureauts, il fallait se rendre à l'évidence et revenir faire ses classes en Honneur, pour peu de temps, espérons-le.

Heureusement d'autres équipes ont eu un comportement des plus satisfaisants : les jeunes dont il a été question, mais aussi les seniors féminines et les deux équipes réserves qui ont joué les premiers rôles dans leurs championnats respectifs.



Les jeunes pousses

Et puis, il est un autre sujet de satisfaction : les supporters. Malgré des résultats en demi-teinte, les fidèles sont toujours là. Oh, c'est vrai, ils ont parfois la dent dure - qui aime bien châtie bien - mais ils reviennent, toujours passionnés, et c'est là l'essentiel. En outre, quelques nouveaux Saugnacais, de plus en plus nombreux, les ont rejoints. C'est pour nous un véritable encouragement de voir anciens et nouveaux faire connaissance sur les gradins, vibrer ensemble aux belles actions. Nous espérons qu'ils seront toujours plus enthousiastes pour venir le samedi et le dimanche, d'autant plus que le panneau électronique récemment installé apporte au spectateur un confort supplémentaire, lui permettant de suivre la rencontre dans des conditions optimales.

En cette saison 87-88 les occasions de s'enflammer ne manquent pas : en effet treize équipes - huit masculines, cinq féminines - portent nos couleurs cette année. De poussins à seniors, toutes les catégories sont représentées. C'est évidemment une charge (financière notamment) assez lourde, beaucoup de soucis pour les dirigeants et souvent bien des complications dans la programmation des matches, mais qu'importe puisque notre objectif est de faire participer un maximum de jeunes ! A ce propos, nous rappelons que le Club ne demande aucune participation financière aux joueurs, tout est payé. Qui dit mieux ? Avec un investissement minimum - short et chaussures - tout petit Saugnacais peut s'initier au sport de base n° 1, le seul sport vraiment complet, qui forme sans rien déformer et développe vitesse, adresse, endurance, dextérité, vision spatiale, esprit collectif. Quand on a la chance de pouvoir pratiquer cette activité dans le village, pourquoi s'en priver ?

Cet article serait incomplet si nous ne remercions pas tous les Saugnacais, même ceux qui suivent notre action de très loin, pour l'accueil généreux qu'ils accordent au calendrier que nous leur proposons et pour leur participation en grand nombre au loto que nous avons organisé fin 86.

Nous souhaitons que celui de cette année connaîtra le même succès. L'argent ainsi réuni nous permet de "fonctionner" convenablement et de proposer l'activité la plus saine qui soit à toute la jeunesse du village.

A bientôt sur les gradins !

Section TENNIS

DEUX COURTS NEUFS, PLUS DE DEUX CENTES SOCIÉTAIRES.

Je commencerais cet article en remerciant, au nom de tous les sociétaires de la Section Tennis, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Saugnac et Cambran pour la construction des deux courts qui a été réalisée cette année.

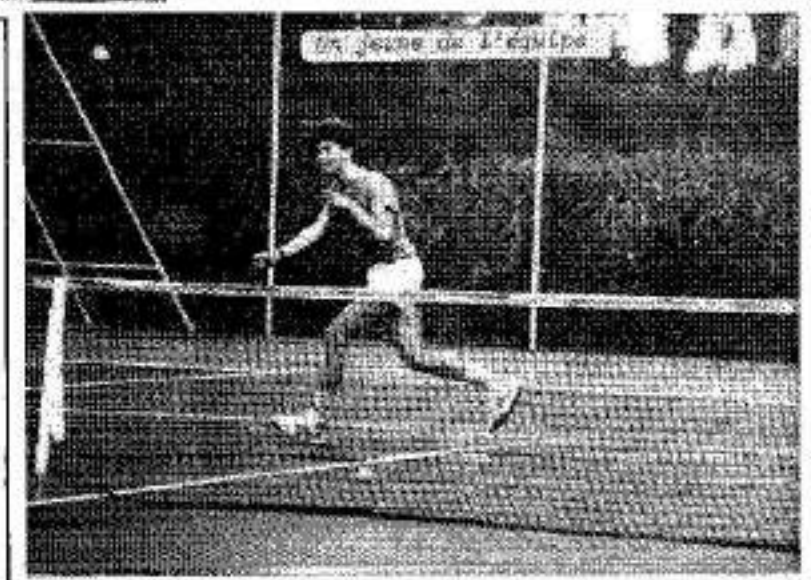
Cette opération nous permet de pratiquer le tennis dans des conditions idéales ; le nombre des sociétaires est éloquent : 93 en 1986 et plus de 200 à ce jour. Les terrains construits, la balle passait dans le camp des responsables de la section : l'affiliation à la F.F.Tennis, la mise en place d'une école de Tennis, l'engagement d'équipes en compétition et l'organisation de tournois ont suivi ou viendront dans un proche avenir.

L'ECOLE DE TENNIS, objectif commun de la Municipalité et des responsables du Club fonctionne depuis début Octobre. Les éducateurs bénévoles encadrent les 35 enfants de 8 à 14 ans qui fréquentent assidûment les cours.





T E N N I S



Des rencontres entre les jeunes se sont déroulées pendant les vacances de Toussaint et continueront toute l'année, faisant participer petit à petit tous les enfants.

Nous envisageons également de confronter nos jeunes à des écoles de Tennis de clubs voisins, et aussi d'organiser un stage avec un professeur pendant les vacances de Pâques.

Pour cette année, une équipe minimes garçons est engagée en championnat de Ligue, mais à l'avenir, nous espérons pouvoir engager une équipe dans chacune des catégories, tant chez les filles que chez les garçons.

POUR LES ADULTES, un tournoi s'est déroulé fin Septembre : seulement 4 dames et 27 messieurs, jeunes compris, y ont participé. Les vainqueurs en furent Evelyne GOUDRAY et Christophe LABOURDETTE.

Une équipe adulte messieurs, participe actuellement à la Coupe d'Hiver de la Ligue, et deux équipes sont engagées en Coupes de Printemps.

UN TOURNOI INTERNE sera organisé au Printemps. Cette épreuve, réservée aux membres du Club, dames, hommes et jeunes, sans négliger le côté sportif, se veut avant tout amicale et est organisée afin de lier des relations entre tous les sociétaires.

A cet effet, un système de poules de 5 ou 6 personnes sera mis en place, permettant à chacune et à chacun des participants de disputer 4 ou 5 matches.

EN CONCLUSION, Le Tennis se porte bien à SAUGNAC ET CAMBRAN, et nous essaierons de le faire avancer dans les années à venir, en pensant à nos enfants.

A. C. C. A.

Les associations ont pour but, entre autre, d'animer la vie du village. Notre association n'a pas failli à cette tâche.

En effet, nous avons organisé le dimanche 5 avril 1987 un concours de belote ouvert à tous. Cent équipes de "belotayres", la plupart venus des villages voisins, ont participé, avec entrain, à ce concours. Pas un seul joueur n'est rentré bredouille. Il y avait des lots pour tous les joueurs: un porc entier pour le vainqueur, une bouteille pour les derniers perdants. Et quels lots vraiment intéressants distribués: agneaux, canards gras, poulets, whisky, apéritifs, etc...

Devant un tel succès, courant avril 1988, nous allons recommencer et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée, pour vous inviter déjà à venir nombreux concourir.

Nous avons aussi œuvré en faveur des chasseurs de Saugnac et Cambran; le bénéfice recueilli lors du concours de belote nous a permis d'augmenter nettement les achats de gibier.

En 1987, il a été lâché sur l'ensemble du territoire de chasse 150 lapins de garenne de diverses origines, 125 perdreaux et 395 faisans dans les endroits les plus favorables pour chaque espèce.

Nos chasseurs ont participé à de nombreuses battues aux nuisibles à Saugnac et Cambran et dans les communes voisines. Malgré la réussite de ces battues, il va falloir continuer, les sauvagines se reproduisant très rapidement.

N'ayant pas demandé de plan de chasse aux chevreuils pour la commune, la Fédération de Chasseurs des Landes nous a accordé deux sorties: l'une à Azur, l'autre à Gourbera. Aussi, après avoir passé deux très bonnes après-midi de chasse, nos chasseurs de gros gibier ont ramené deux magnifiques chevreuils. Ce qui nous a permis d'organiser un "vrai" repas des chasseurs à Poyartin le 18 décembre 1987 où tous les heureux convives se sont régales dans une ambiance des plus chaleureuses.

LE SETTER ANGLAIS

chasseur fait plaisir



COMITE DES FETES



Une nouvelle animation a vu le jour cette année : le Feu de la Saint-Jean.

Le calendrier a voulu qu'elle ait lieu le même jour que celui de la Fête des Ecoles. Ce fut une heureuse façon de terminer une journée bien commencée : beaucoup de monde autour du feu pour danser et déguster ventrèches et vin rouge.

Le bénéfice financier de cette manifestation a été versé à la Caisse des Ecoles.

Aussitôt après, début juillet donc, a eu lieu la Fête de notre village : quatre journées de festivités intenses avec en ouverture une belle soirée organisée par les "Jeunes de la Classe". Le repas champêtre a connu un succès tout particulier et le spectacle de Michel ETCHEVERRY du dimanche a ravi une foule très nombreuse.

Les enfants n'étaient pas oubliés avec le jeu de piste très original qui a connu une fort belle participation.

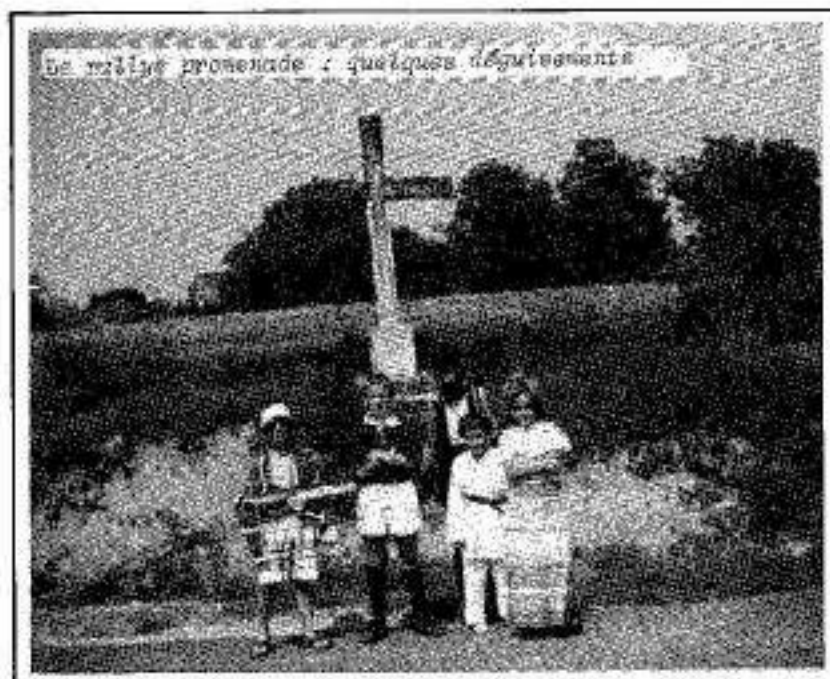
Petits et grands, jeunes et moins jeunes ont pu ainsi durant ces quatre jours trouver des divertissements à leur goût.

Nous devons féliciter l'ensemble des "Jeunes" qui par leur dynamisme et leur sérieux ont permis d'animer le Planté avec une Bodega très fréquentée.

Félicitations également aux nouveaux arrivants dans le Comité qui ainsi s'agrandit comme le village.

Sans aucun doute, de nouvelles initiatives seront prises pour apporter joie de vivre et bonne humeur.

A très bientôt.



LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE, NOMS DE LEURS RESPONSABLES

- * Anciens combattants et prisonniers de guerre 39/45 :
 - . Mr MORLAES André - Au Bourg - Tél. 58/97/84/89 .
- * Fédération Nationale des Anciens combattants d'Algérie :
 - . Mr ANTON René - La Cambranaise - Tél. 58/97/86/58 .
- * Association Communale de Chasse Agréée :
 - . Mr LABORDE Henri - Quartier Arzet - Tél. 58/97/86/83 .
- * Entente Saignacaise :
 - . Mr DESCLAUX Georges - Les Genêts - Tél. 58/97/83/86 .
 - Section Tennis :
 - . Mr LAVIGNE Yuan - Lot. Planté - Tél. 58/97/85/38 .
- * Gymnastique Volontaire :
 - . Mme VINCK Monique - Lot. Planté - Tél. 58/97/83/87 .
- * Comité des Fêtes de Saignac et Cambran :
 - . Mr PEHAU Marc - Quartier Bégu - Tél. 58/97/87/98 .
- * Comité des Fêtes de Cambran :
 - . Mr PREUILH Jean-Jacques - Hitte - Tél. 58/97/87/73 .
- * Club des Retraités :
 - . Mr HARRAN Pierre - Cassen - Tél. 58/97/86/10 .
- * Foyer des Jeunes :
 - . Mr LABOURDETTE Thierry - Lot. Planté - Tél. 58/97/86/40 .
- * Fédération des Conseils de Parents d'Elèves :
 - . Mme SANGLA Françoise - Lot Le Conte - Tél. 58/97/87/87 .
- * Elan Saignacais :
 - . Mme CASTILLON Monique - Quartier Bégu - Tél. 58/97/87/95 .
- * Mutuelle Accidents et Incendie :
 - . Mr CASSEN Claude - Laoudebrigt - Tél. 58/97/86/44 .
- * Société de Secours Mutuel :
 - . Mr LESCLAUZE Joseph - Meytaadé - Tél. 58/97/87/89 .
- * F. D. S. E. A. :
 - . Mr DUSSARRAT Martial - Lecourt - Tél. 58/97/86/56 .
- * M. O. D. E. F. :
 - . Mr ARRIEUSSECCQ Jean-Claude - Lecoste - Tél. 58/97/88/75 .
- * Jeunes du M.O.D.E.F. :
 - . Mr LAFFITTE Jean-Michel - Quartier Arzet - Tél. 58/98/73/17 .
- * Fermiers et Métayers :
 - . Mr BETZ René - Tastet - Tél. 58/97/84/20 .
- * Consorce bovine :
 - . Mr LORREYTE Jean - Lehoudie - Tél. 58/97/86/68 .
- * Consorce porcine :
 - . Mr HARRAN Pierre - Cassen - Tél. 58/97/88/10 .
- * C. U. M. A. :
 - . Mr LABARRIERE Francis - Lehoudie - Tél. 58/97/88/88 .
- * Association Syndicale de La Lande :
 - . Mr DESSARPS Alain - Lot. La Lande - tél. 58/97/82/78 .

Etat Civil



DU 30.11.86 AU 30.11.87

Naissances :

LATASTE Marie-Clémentine	le 30/11/86 à	"Lot La Lande"
LAUGA Mélanie	01/12/86	"Crestian"
POCH Olivier	04/02/87	"Lot La Lande"
VALANCONY Jennifer	22/02/87	"Au Grd Perrin"
HATZAGUERRE Laure	25/02/87	"Lot Marsan"
ARROCENA Astrid	18/05/87	"Lot Despons"
FARRUGIA Mickaël	21/05/87	"Labadie"
HEYMELOT Pauline	26/05/87	"Lot Marsan"
BAGNERES-PEDEBOSCO Vincent	07/06/87	"Lot La Lande"
CAZAILLON Vanessa	30/07/87	"Les Grds Pins"
DARRIEULAT Marie	20/08/87	"Lot La Lande"
LEY Guillaume	14/09/87	"Lot Beausoleil"
DARTIGUELONGUE Sophie	03/10/87	"Lot La Lande"
LAFITTE Clément	28/10/87	"Bordenave"
GAUCHET Sébastien	18/11/87	"Lelanne"

Mariages :

DUPERE Bernadette -Gaujacq- et GATUINGT André "Lucot"	le 06/12/86
SAINI-AMON Françoise et LARRERE Michel "Candehen"	le 20/12/86
LABORDE Odile "L'Arrayade" et RUTAUULT Bernard -Biarritz-	le 24/04/87
LAPUYADE Francine "Lemeysoun" et SANCHEZ Eric -Pantin-	le 13/06/87
PFISTER Dolly et CASTRA Jacques "Cigarette"	le 25/07/87
GOUGET Josiane et DUSSARRAT Maurice "Aux enfants de la balle"	le 21/08/87
LABORDE-BARBANEGRE Marie "Oro" et DE GRIMAUDET DE ROCHEBOUET Christophe -Angers-	le 22/08/87
LALANNE Christiane et BASSET Christophe "Pouy d'Arzet"	le 05/09/87
BINQUET Maryvonne et BELIN Jean-Baptiste "Lot Lesgourgues"	le 26/09/87

Décès :

ZANARDO Amabile née BOTTECHIA, "Les Ajoncs",	le 18/01/87
FEIGNA Bernard, "Lacq de Cambran",	le 02/02/87
BESNIER Geneviève née BELIN, "Crisgeber",	le 23/03/87
CASSEN Michel, "Pèlemouton",	le 18/04/87
PAYZAN Rosa née HOURSANGOU, "Haou",	le 17/05/87
POSTELLE Angèle née DESCLAUX, "Rte de Cambran",	le 17/07/87
DARETS Madeleine née DESTRIAN, "Pourtot",	le 10/08/87
DESCLAUX Julia née SENSACO, "Les Genêts",	le 01/09/87

Nécrologie

Le 2 février 1987, la mort nous privait d'un homme hors du commun, fort et droit comme les plus beaux chênes de nos forêts.

Bernard FEIGNA était né il y a 54 ans à Amou.

La grande pauvreté de sa famille ne lui avait pas permis de s'instruire. Il lui fallut travailler très tôt et il choisit de travailler très dur pour élever dignement avec sa femme Françoise leurs quatre enfants.

Successivement ou en même temps résinier, bûcheron, agriculteur, éleveur, entrepreneur de travaux agricoles et de travaux forestiers, commerçant en bestiaux, il fit preuve dans sa vie laborieuse de la même exceptionnelle générosité que dans sa relation avec les autres et dans l'exercice de son mandat de conseiller municipal.

Et quel superbe et noble caractère ! Il n'avait pas l'habitude de courber l'échine, ni de prendre les chemins détournés et se moquant des conséquences il prenait toujours la défense des plus faibles.

Sa gentillesse, sa bonne humeur, sa voix inoubliable, sa modestie, cette grande sensibilité que la puissance et la virilité de son physique rendaient si émouvante, tout en lui dégagait une telle chaleur humaine, un tel rayonnement que ceux qui avaient la chance de le bien connaître lui portaient une profonde affection.

Il est mort au moment où ses enfants étaient tirés d'affaire, où il avait réussi à acheter et à restaurer sa maison et pouvait choyer sa première petite fille.

Les plus hautes autorités politiques et administratives du département ont tenu à saluer la mémoire de Bernard FEIGNA, humble paysan de Chalosse dont la personnalité d'une richesse extraordinaire imposait à tous le respect.



Bernard FEIGNA
Conseiller Municipal
de 1983 à 1987.

"Guide Pratique"

	où s'adresser	Pièces ou renseignements à fournir	Coût
<u>-Fiche d'état-civil</u>	Mairie	Livret de famille ou Carte nationale d'identité.	gratuit
<u>-Carte nationale d'identité</u>	Mairie du domicile	2 photographies.Fiche état-civil Livret de famille.Extrait de naturalisation éventuellement.Extrait de naissance.	Timbre ou Chèque de 115 F.
. Renouvellement carte identité	Mairie du domicile	2 photographies.Carte périmée.Extrait de naissance.	115 F.
. Changement de nom ou d'adresse ou de département.	Mairie du domicile	Ancienne carte.Livret de famille.Extrait de naissance.	gratuit
<u>-Passport</u>	Mairie du domicile	Carte identité.Livret de famille. 2 photos,fiche état-civil.Extrait de naissance.	350 F.
<u>-Attestation d'autorisation de sortie du territoire pour mineur</u>	Mairie du domicile	Livret de famille.	gratuit
<u>-Carte d'électeur</u>	Mairie du domicile	Livret de famille.Attestation de domicile.	gratuit
<u>-Extrait de Naissance</u>	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance.	gratuit
<u>-Extrait de Mariage</u>	Mairie du lieu de mariage.	Nom, prénom, date du mariage.	gratuit
<u>-Certificat de vie</u>	Mairie	Livret de famille avec mention "non décédé".	gratuit
<u>-Extrait de Décès</u>	Mairie du lieu de décès	Nom, prénom, date du décès.	gratuit
<u>-Certificat d'hérédité</u>	Mairie du domicile du décédé.	Livret de famille.	gratuit
<u>-Extrait de matrice cadastrale</u>	Mairie du lieu de propriété.	Nom du propriétaire.	gratuit
<u>-Urbanisme</u>			
. Demande de certificat d'urbanisme.	Mairie de la Commune où est situé le terrain	Imprimés à retirer en Mairie.	gratuit
. Autorisation de travaux exemptés de permis de construire (constructions de -20 m^2).	Mairie du lieu de construction.	Plan de situation.Plan de masse de la construction.Schéma des façades.	gratuit
. Déclaration de clôture			
. Permis de construire	Mairie du lieu de construction.	Imprimés à retirer en Mairie.	gratuit
<u>DECES</u>			
. <u>Décès dans la Commune</u>	S'adresser à la Mairie. Porter le Livret de famille et la certificat de décès. Fournir les renseignements suivants : lieu,date,heure du décès,nom, prénom et âge du déclarant.		
. <u>Décès d'un administré en dehors de la Commune (hôpital...)</u>	La Mairie du domicile n'est pas à contacter. Une transcription de décès lui sera adressée par la Mairie du lieu de décès.		

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mairie et SERVICES MUNICIPAUX						
• Secrétariat	15H - 18H 30	15H - 18H 30	-	15H - 18H 30	15H - 18H 30	9H 30 - 11H 30
• Permanence Mairie			17H - 19H			9H 30 - 11H 30
• Permanence premier Adjoint			16H 30 - 18H 30			14H - 16H
• Bibliothèque			après-midi			
• Ramassage ordures ménagères						
ECOLE						
• Ecole	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	-	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	9H - 12H
• Garderie	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	-	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	7H 30 - 8H 50
POSTE						
• Bureau	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H
• Levée de courrier	17H	17H	17H	17H	17H	10H 45

-- TARIFS DIVERS --

Location bâtiments communaux aux particuliers (prix à la journée)	Salle sport (Match ou Tenis)	Salle polyvalente et annexe	Pièce annexe à la salle polyval.	Cantine sans utilisation cuisine	Cantine scolaire (avec util. cuisine)	Cantine scolaire (lave-vaisselle)
• Habitants de la Commune		525 F	100 F	100 F	370 F *	-
• Personnes ne résidant pas à Saugnac	65 F	1 050 F	210 F	210 F	530 F *	100 F

NB: * La location de la Cantine avec utilisation de la cuisine est versée au Comité de Gestion de la Cantine.

- Concession au Cimetière : 180 Frs le m².

- Taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement :

- 1 600 Frs pour les constructions existantes

- 3 500 Frs pour les constructions nouvelles.

- Concession de Chasse : 100 Frs.

Repertoire

ARTISANS - COMMERÇANTS - ENTREPRENEURS et PROFESSIONS LIBÉRALES

Cette liste réactualisée comporte le nom des entreprises installées sur le territoire de la Commune.

<u>ADJUDICATAIRE DE PECHE</u> : . POSTELLE Pierre	Moulin d'Oro.
<u>ALIMENTATION GENERALE - BOUCHERIE - CHARCUTERIE</u> : . LABOURDETTE Louis	Lot Planté.
<u>ARTICLES et SERVICES FUNERAIRES</u> : . MORA Joseph	Quartier Le Conte.
<u>ATELIER D'ARCHITECTURE</u> : . MONPEZAT Pierre	Carrefour Coran.
<u>BAR - RESTAURANT</u> : . Le Cheval d'Argent (Mme CASTERA)	Carrefour Bégu.
<u>BOULANGERIE</u> : . BAUBION Guy	Bourg.
<u>CHARPENTE</u> : . DUFOURCO Emmanuel . MORA Joseph	Bourg. Quartier Le Conte.
<u>COIFFURE DAMES</u> : . IBANEZ Janine	Lot La Lande.
<u>COMMERCE DE BESTIAUX</u> : . BERNADET Jean	Quartier Cambran.
<u>DEPANNAGES et REPARATIONS DIVERSES</u> : . SOS RODOLPHE (Mr. CALEJERO)	Quartier Arzet.
<u>DEPOT de GAZ</u> : . DESSA Henri . LABOURDETTE Louis . PEHAU Juliette	Carrefour Bégu. Lot Planté. Carrefour Bégu.
<u>EBENISTERIE</u> : . LAPEYRE Bernard	Quartier Le Conte.
<u>ELECTRICITE</u> : . FORSANS Alain . Construction lignes électriques : SOGELEC	Lot L'Orée du Bois. Carrefour Bégu.
<u>EPICERIE - ESSENCE - TABAC - JOURNAUX</u> : . DESSA Henri	Carrefour Bégu.
<u>EXPERT AGRICOLE FONCIER</u> : . LABORDE-BARBANEGRE Henri	Oro.
<u>GARAGE</u> : . GONZALES José	Quartier Clairine.
<u>GRAINES - PLANTS D'ARBRES - ENGRAIS</u> : . BARGELES Gaston	Rte d'Orthez.
<u>HORTICULTURE</u> : . ILHARRAMOUNHO Gabriel . LABARRIERE Max	Rte d'Orthez. Bétiet.
<u>MACONNERIE</u> : . DE FARIA Benjamin . DUMON René . Société VENTURA-DELAYRE	Carrefour Coran. Carrefour Coran. Quartier Cambran.
<u>PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS</u> : . CAZAILLON Jean-Jacques . SALAS François	Rte de Cambran. Lot Despons.
<u>PLOMBERIE - OBJETS D'ARTS</u> : . SAYES Christian et Michel	Lot Despons.
<u>SANITAIRE - CHAUFFAGE</u> : . DUBOIS Jean	Rte d'Orthez.
<u>TRADUCTEUR</u> : . PINDET Catherine	Quartier Cambran.

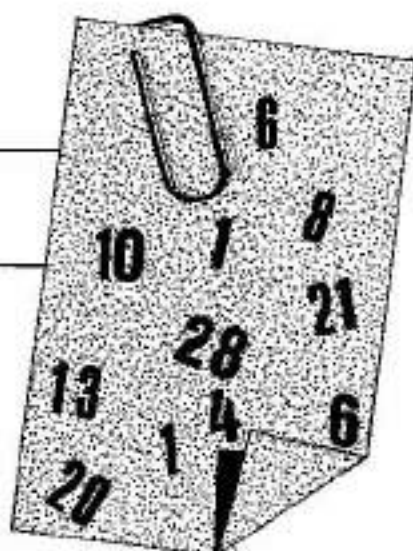
SERVICES MEDICAUX

<u>MEDECIN GENERALISTE</u> : . HERBINAU Didier	Lot La Lande.
<u>CHIRURGIEN DENTISTE</u> : . DUBRASQUET Jean-Frédéric	Carrefour Bégu.
<u>INFIRMIERE LIBERALE</u> : . HILLAIRE-MARCEL Joëlle	Lot La Lande.
<u>PHARMACIEN</u> : . COUDRAY Marie-Evelyne	Carrefour Bégu.

SERVICES SOCIAUX

<u>GARDIENNES D'ENFANTS AGREÉES</u> : . ROBILLARD Marie-Claire . VENTURA Alvarina	Rte de Cambran. Rte de Cambran.
--	------------------------------------

Dates à retenir



Ne figurent ici que les manifestations à caractère public.

- | | | |
|-------------|---------------|--|
| - Janvier | : 09 | : Loto des Rois (Elan). |
| - Février | : 20 | : Bal masqué (Foyer des Jeunes). |
| - Mars | : 08 | : Bal à papa (Club des Retraités). |
| | : 20 | : Cérémonie commémorative de la fin des combats en Algérie, suivie d'un Vin d'Honneur. |
| - Avril | : | : Concours de belote organisé par l'A.C.C.A. |
| - Mai | : 08 | : Cérémonie anniversaire armistice 39-45, suivie d'un Apéritif et d'un Banquet. |
| | : 14 | : Fête de la Cantine. |
| | : 27-28-29 | : Fête du Foyer des Jeunes. |
| - Juin | : | : Concours de quilles (Comité des Fêtes). |
| | : 26 | : Kermesse des Ecoles, Feu de la St-Jean (Comité des Fêtes). |
| - Juillet | : 01-02-03-04 | : Fêtes Patronales. |
| - Août | : 06 | : Soirées organisées par l'Elan. |
| - Septembre | : 18 | : Fêtes du quartier de Camban. |
| - Novembre | : 11 | : Cérémonie anniversaire armistice 14-18, suivie d'un Vin d'Honneur. |
| - Décembre | : 03 | : Loto des Parents d'Elèves (F.C.P.E.). |
| | : 18 | : Loto de l'Entente Saugnacaise. |

